

L'allocation de rentrée scolaire

✘ Info parue dans le journal L'Alsace du 01/08/2018.

Infographie Visactu

ÉDUCATION L'allocation de rentrée scolaire sera versée à partir de...

Cette aide doit aider les familles à réaliser leurs achats de fournitures scolaires pour les enfants.

Les vacances scolaires sont à peine entamées que, déjà, on évoque le versement de l'allocation de rentrée.

L'an dernier, les familles avaient perçu cette aide de l'Etat le jeudi 17 août. Cette année, elle sera versée aux alentours du 20 août.

Pour en bénéficier, il faut répondre à certains critères : résider sur le sol français (sans condition de nationalité) et ne pas dépasser le plafond de ressources nécessaires par rapport au nombre d'enfants scolarisés à charge âgés de 6 à 18 ans (24 453 euros pour un seul enfant à charge, à 35 739 euros pour 3 enfants à charge. Il faut ajouter 5 643 euros de plafond supplémentaire pour chaque enfant en plus.

Voilà les montants 2018

Pour 2018, les montants versés sont en hausse par rapport à 2017 : de 367,73 euros (pour un enfant de 6 à 10 ans) à 388,02 euros (de 11 à 14 ans) et 401,47 euros (de 15 à 18 ans).

L'an dernier, le montant moyen des dépenses de la rentrée s'est élevée à 191,73 euros pour un panier de 45 articles scolaires (cahier, cartables, calculatrice, affaires de sport ...) achetés dans 263 magasins (hypermarchés, supermarchés, chaînes spécialisées).

Quelles sont les démarches à effectuer pour toucher l'aide ?

Si vous êtes déjà allocataire, aucune. Sinon, vous devrez

remplir une déclaration de situation des prestations familiales et logement et une déclaration de ressources en ligne ou sur papier auprès de votre Caisse d'allocations familiales, précisez le site du service public.

Notez que pour un enfant âgé de 16 à 18 ans, les familles doivent confirmer qu'il est toujours scolarisé préalablement au versement du montant, et que si l'enfant entre en CP mais qu'il n'aura 6 ans qu'en 2018, il est tout de même possible de toucher l'allocation en envoyant un certificat de scolarité à la Caf.

Tags

France-MondeEconomieSociétéFil InfoA la Une